Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213500556-20251215-2025_122_1-DE

Ville de Chantepie

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lequel, dûment convoqué le 5 décembre 2025, s'est réuni le 15 décembre 2025 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Gilles DREUSLIN, Maire,

Étaient présents : AUTRAND Anne, BRIAND Françoise, CAILLARD Michel, CAIRON Denis, DAVID Yvonnick, DELAMAIRE Yannick, DERUETTE Gautier, FERNANDEZ Richard, GICQUEL Alain, GILLES Audrey, GOURIN Stéphanie, HARDY Sylvie, HASCOET Rozenn, LAMOUR – PANNETIER Françoise, LAURENS Jocelyne, LE BLOND Grégoire, LEBRUN Martine, LINARES Charles-Antoine, MASSOT Jean-Claude, MATHOULIN Fabrice, MAUNY Geneviève, MEHAT Laëtitia, MONTERIEUX Sébastien, OURION Caroline, PLAGNE Laurent, PRETER Patrice, REBUFFIE Laurent, ROSSIGNOL Anne-Sophie, SCHOUMACKER Eve,

Procurations : Madame Isabelle LORAND à Madame Geneviève MAUNY
Madame Sylvie SIMON à Madame Rozenn HASCOET

Absent: Monsieur Abderrafik CHARKAOUI,

Secrétaire de séance : Madame Audrey GILLES

N° 2025/122 Opération d'aménagement du Cœur de Ville – secteur avenue de la Grotte : modification du programme immobilier de Coop de Construction

Monsieur Laurent Rebuffie expose :

Par délibération n°2024/081 du 27 mai 2024, le Conseil Municipal avait approuvé le nouveau programme immobilier de Coop de Construction sur les deux îlots constituant son projet situé avenue de la Grotte.

Ainsi, un petit collectif de 12 logements était prévu sur l'îlot 1 (anciennement n°7, 9 et 11 avenue de la Grotte) et un ensemble de trois maisons individuelles sur l'îlot 2 (les anciens garages du CCAS).

Des permis de construire ont été accordés en ce sens en 2024. Depuis, le promoteur, qui travaille avec la Ville à bilan ouvert, ne parvient pas à équilibrer son bilan financier global sur cette opération et rencontre de grandes difficultés à commercialiser les T3 et les maisons.

Il demande à la Ville de bien vouloir accepter les modifications suivantes du programme afin de pouvoir améliorer la commercialisation. Les travaux pourraient alors commencer au 1er trimestre 2026.

	Ancien projet	Nouveau projet
Ilot 1	5 logements en accession libre 1 studio 1 salle commune 6 logements en BRS	6 logements en accession libre 1 studio 5 celliers individuels 6 logements en BRS
Ilot 2	3 maisons en accession libre	2 lots à bâtir pour maisons individuelles

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de :

- **accepter** ces demandes de modifications formulées par Coop de Construction

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213500556-20251215-2025_122_1-DE

- **dire que** l'ensemble des autres conditions de la délibération du 27 mai 2024 demeure valide, dont les montants de charge foncière.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,

La secrétaire de Séance

Le Maire,

Audrey GILLES

Gilles DREUSLIN